Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20261109-20261102_09-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 novembre 2026

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 2 novembre 2026 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 27 octobre 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, Mme SABOURDY Stéphanie, Mme MAREC Perrine, M. RONCIERE Nicolas, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky, Mme DEREDEL Guénaëlle, M. AMEEL Philippe, M. MAO Sullivan, M. PENVEN Sébastien

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, M. MAGUER Mikaël a donné pouvoir à M. AMEEL Philippe, Mme LAONET Anne a donné pouvoir à M. BOZEC Pascal

Etaient absents et excusés : -

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme LE GARREC VIRGINIE

OBJET : Délibération n°20261102_09 Approbation du projet : construction du bâtiment des nouveaux services techniques

Un bâtiment doit être construit pour les services techniques municipaux à Park ar groassant, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à Architecture CAO.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20261109-20261102_09-DE

Le déroulement et les dépenses du projet se ventile comme suite :

1- Achat du terrain : 30 000 €
2- Etudes des sols
3- Etude de faisabilité avec la maitrise d'œuvre
4- Lancement du marché travaux
5- Commissions d'appel d'offre et notification des entreprises rejetés et retenues

Coût des travaux estimés : 449 115.01 €

Subventions ;

- Etat (DETR) : 90 000 € accordés
- Département (pacte Finistère volet 2) : 70 000 € accordés

Autofinancement : 289 115.01 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de construction du bâtiment des services techniques et approuve les demandes de subventions versées en conséquence.

Le secrétaire de séance
Mme Virginie LE GARREC

Le Maire
Pascal BOZEC

